

MINISTÈRE des UNIVERSITÉS

DIPLÔME D'INGÉNIEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS

LE MINISTRE DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n° 63-436 du 29 avril 1963, modifié, portant organisation de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1964 fixant le règlement de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers;

Vu le procès-verbal du classement de sortie des élèves en date du 13 juillet 1978,

*décerne à Mandicu Mael Daminiakus, André,
né le 5 novembre 1953, à St Dizier (Haute Marne),*

le DIPLÔME D'INGÉNIEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS.

Délivré à Paris, le 14 NOV. 1978..... 19.....

Signature du titulaire:

Pour ampliation:
M.P. DESPLAS
et par autorisation
Leve le 15.11.78.

Pour le Ministre des Universités
et par signature

Pour le Directeur des Établissements
supérieurs empêché
Le Sous-Directeur des enseignements
technologiques

M.P. DESPLAS

J. POLVERINI